



Réseau d'Alerte,  
d'Investigation et de  
Surveillance des  
Infections Nosocomiales



## ENQUETE NATIONALE DE PREVALENCE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES, MAI-JUIN 2012

### Information au patient hospitalisé

Vous êtes hospitalisé dans un service de notre établissement de santé.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé et afin de renforcer la qualité des soins prodigués dans nos services, une enquête sur les infections nosocomiales (infections contractées lors de l'hospitalisation) a lieu dans l'ensemble des établissements publics et privés français, un jour donné entre le lundi 14 mai et le vendredi 29 juin 2012.

Cette enquête consiste en la collecte d'informations médicales et épidémiologiques à l'aide d'un questionnaire standardisé, chez les personnes qui ont été présentes dans l'établissement le jour suivant: |\_\_|/|\_\_|/|\_\_|

Cette enquête nécessite l'informatisation de données médicales, indirectement nominatives, vous concernant. Les données d'identification vous concernant seront conservées uniquement sur le questionnaire papier au niveau de l'établissement de soins pendant une période limitée (de juin à novembre 2012) pour permettre la validation des données et seront ensuite détruites. Conformément à l'article 38 de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004, vous avez le droit de vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Ces données à caractère personnel anonymisées feront l'objet d'un traitement statistique informatique au niveau du Centre de Coordination de la Lutte contre les Infections Nosocomiales (CCLin) de l'inter-région de l'établissement où vous êtes hospitalisé et au niveau de l'Institut de Veille Sanitaire (12 rue du Val d'Osne, 94415, Saint-Maurice, Cedex).

Cette enquête a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui a donné un avis favorable (Décision DR-2011-496). Les articles 39 et 40 de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004, garantissent aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Dans le cas où vous souhaitez accéder aux informations vous concernant, vous pouvez exercer votre droit d'accès par l'intermédiaire de tout médecin exerçant dans ce service, auprès du président du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (Clin) de cet établissement, auprès du CCLin pour la base de données interrégionale, ou auprès de l'Institut de veille sanitaire pour la base de données nationale.